



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département du Doubs – Canton de Besançon 1

Commune de **DANNEMARIE SUR CRETE**

ANNEE 2023

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 03 2023**

**L'an deux mille vingt-trois, le quatorze mars à vingt heures,**

Les membres du conseil municipal de la commune de Dannemarie sur Crête (**15 membres en exercice**) se sont réunis, après convocation en date du 08 03 2023, sous la présidence de M. Sébastien PERRIN, maire de la commune.

**Convoqués :** Mmes et MM. Sébastien PERRIN – François RAUSCHER – Martine LEOTARD – Cyril LINDEPERG – Delphine DOMBRET – Jean-Luc BARBIER – Benoit COELO — Marie-Thérèse FIGUET — Grégory PAUL – Mathilde COURTOIS – Camille RUAULT

M. Sébastien PERRIN a procédé à l'appel des conseillers municipaux.

**9 Présents :**

Mmes et MM. Sébastien PERRIN – François RAUSCHER – Cyril LINDEPERG – Delphine DOMBRET - Jean-Luc BARBIER – Benoit COELO - Marie-Thérèse FIGUET– Grégory PAUL – Mathilde COURTOIS-

**3 Procurations :**

Martine LEOTARD a donné procuration à Jean-Luc BARBIER

Adeline ALVES-COUTINHO a donné procuration à Mathilde COURTOIS

Pascal BILON a donné procuration à François RAUSCHER

**3 Absents :**

Estelle ECARNOT - Vincent LEGUYON - Camille RUAULT

**Nombre de votants : 12**

**Préambule**

- Contrôle du quorum : 9

- Désignation du secrétaire de séance : Mathilde COURTOIS

Ouverture de la séance à 20H00

**DELIBERATION 2023-06 : vote du compte administratif 2022**

Le maire expose qu'il est dans l'obligation de se retirer de la salle afin que le conseil municipal se prononce sur le compte administratif 2022. Pour cela, il appartient au conseil municipal de désigner un conseiller municipal qui sera en charge d'assurer la présidence de l'assemblée en son absence.

Après avoir entendu l'exposé du maire et après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de désigner monsieur François RAUSCHER comme président de l'assemblée pour procéder au vote du compte administratif 2022.

Sous la présidence de monsieur François RAUSCHER, 1<sup>er</sup> adjoint chargé des finances, le conseil municipal examine le compte administratif communal 2022 qui s'établit ainsi :

<b>Fonctionnement</b>	
Dépenses 2022	933 702.25€
Recettes 2022	1 212 067.84€
<b>Résultat de l'exercice 2022</b>	<b>278 365.59€</b>

Résultat antérieur reporté au 01 /01/2022	2 923 248.85€
Intégration du résultat suite à la dissolution du syndicat de perception de Saint Vit	3 305.71€
	<b>2 926 554.56€</b>
<b>Résultat de clôture de fonctionnement</b>	<b>3 204 920.15€</b>

<b>Investissement</b>	
Dépenses 2022	515 330.22€
Recettes 2022	875 268.88€
<b>Résultat de l'exercice 2022</b>	<b>359 938.66€</b>

Résultat antérieur reporté au 01 /01/2022	71 477.19€
---	------------

Envoyé en préfecture le 16/03/2023

Reçu en préfecture le 16/03/2023

Publié le

ID : 025-212501951-20230314-2023\_DELIB06-DE



Envoyé en préfecture le 16/03/2023

Reçu en préfecture le 16/03/2023

Publié le

ID : 025-212501951-20230314-2023\_DELIB06-DE

Berger  
Levrault

Intégration du résultat suite à la dissolution du syndicat de perception de Saint Vit	7 899.40€
	79 376.59€
Résultat de clôture d'investissement (hors RAR)	439 315.25€

<b>Restes à réaliser (RAR)</b>	
Dépenses d'investissement	259 800€
Recettes d'investissement	0€
Solde des RAR	- 259 800€
Résultat de clôture d'investissement (RAR inclus)	+ 179 515.25€

<b>Résultat global de clôture à fin 2022</b>	
Résultat de clôture hors RAR	+ 3 644 235.40€
Résultat de clôture avec RAR	+ 3 384 435.40€

Le compte administratif 2022 est en concordance avec le compte de gestion présenté par le trésor public (SGC Besançon)

<b>DÉBAT ET VOTE</b>	
AUCUNE REMARQUE N'EST FORMULÉE	
Hors de la présence du maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré approuve le compte administratif 2022	
par	11 voix POUR                      0 voix CONTRE                      0 ABSTENTION

Le secrétaire de séance

Le 16/03/2023

Le maire, Sébastien PERRIN

Le 16/03/2023

